

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 05 septembre 2016 à 20h45.

Rabastens, le 30/08/2016

Le Maire,

### **Présents :**

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Aude CAPELLI - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Jean-François COZZOLINO - Jean-Guy LECLAIR - Marie-Martine MANIAGO - Jacqueline FELZINES - Erick ESPEL - Marie-Pierre ROBERT - Jean-François CARIVEN - Jean-Paul RUFFIO - Bernard MONTFRAIS - Alain BREST - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN

### **Représenté(s) :**

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT  
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER  
Madame Cécile DERREVEAUX ayant donné procuration à Marie-Pierre ROBERT  
Madame Vanessa PELLERIN ayant donné procuration à Erick ESPEL

**Etaient absents :** Daniel BARRAQUE, Philippe PASCUAL

**Secrétaire de séance :** Aude CAPELLI

---

**L'ordre du jour est le suivant :**

**Approbation du procès-verbal du 07/07/2016**

**1- Point sur la rentrée scolaire**

**2- Ecole de Musique : validation du règlement intérieur**

**3- Travaux Mairie de Rabastens : demande de subvention Région pour l'accessibilité**

**4- Subvention FRAM**

**5- Participation au Plan anti dissémination du chikungunya et de zika**

**6- Urbanisme : échange terrains Indivision Escudié projet médiathèque**

**7- Petite enfance : Accueil de loisirs**

**7.1- Convention de participation de la commune de Couffouleux**

**7.2- Règlement de fonctionnement**

**8- Finances**

**8.1- Examen demande de subvention ALMA (Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn)**

**8.2- Décisions modificatives**

**9- Point sur l'intercommunalité**

**10- Point sur le Camping Municipal**

**11- Point sur la Piscine Municipale**

**12- Point sur le CCAS**

**Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant à l'assemblée qu'il s'agit de la première réunion du conseil municipal dans les nouveaux locaux.

Monsieur le Maire salue l'ensemble des agents qui ont œuvré à la mise en place rapide des bureaux afin de rendre les services opérationnels dès leur arrivée.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Claude HERMET ancien maire adjoint et au rappel de Monsieur Albert BRAS il propose ensuite d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame GASC.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/07/2016**

Vote : unanimité

### **1- Point sur la rentrée scolaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée que la rentrée des classes à l'école Las Peyras s'est bien passée. Cette année démarre avec 18 classes : 12 élémentaires et 6 maternelles plus une classe ULIS avec un effectif total de 491 élèves.

L'ouverture de l'école de Grazac a permis une nouvelle répartition des élèves sur les communes : 13 enfants de Rabastens sont partis, 4 familles de Grazac sont restées.

Monsieur le Maire indique que suite à son courrier à la DASEN (Direction de l'Académie des Services de l'Education Nationale) une classe a bien été ré-ouverte compte-tenu des effectifs réels.

## **2- Ecole de musique : validation du règlement intérieur**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui indique à l'assemblée qu'il est proposé de valider le règlement intérieur de l'école de musique pour la saison 2016/2017 tel qu'il a été transmis aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'**unanimité** le règlement intérieur.

## **3- Travaux Mairie de Rabastens : demande de subvention Région pour accessibilité**

---

Monsieur le Maire présente à l'assemblée que le nouveau plan de financement établi à la demande de la Région qui souhaitait qu'apparaisse le montant de l'autofinancement de 20 % sans tenir compte du remboursement de l'assurance.

Les co-financeurs interviennent sur des dépenses éligibles différentes aussi le % indiqué correspond à celui ramené sur le montant total des dépenses déduction faite du montant de l'assurance soit 365 971.84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire.

## **4- Subvention FRAM**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEGRAND qui présente à l'assemblée le projet d'achat d'œuvres d'art pour le Musée du Pays rabastinois, en effet, le musée envisage d'acquérir cette année :

1. Deux plats en terres cuites vernissées de Giroussens fin XVIIe ou début XVIIIe siècle.
2. Une œuvre de Jane Atché : aquarelle triangulaire dans son cadre d'origine : *Le Parfum*
3. Le portrait de Barthélemy de Puységur (1729-1804)
4. Un calice et sa patène en argent, vers 1680, par Bertrand Ier Lacère aux armes du Rabastinois Louis du Combettes du Luc.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à monter les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région, dans le cadre du FRAM, au taux le plus élevé possible selon le plan de financement suivant :

- ville de Rabastens : **5 880 euros**

- subvention FRAM : **8 820 euros**

    dont part État : **4 410 euros**

    et part Région : **4 410 euros**

La commission Scientifique Régionale a émis un avis favorable à ces acquisitions le 07 avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- De solliciter une subvention auprès du FRAM au taux le plus élevé possible
- D'autoriser le Maire à accomplir les formalités nécessaires pour ces acquisitions.

## **5- Participation au plan anti-dissémination du chikungunya et de zika**

---

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'arrêté préfectoral du 29/04/2016 fixe les modalités de mise en œuvre du plan et précise les actions à mener.

Ainsi l'assemblée départementale réunie les 12/02 et 01/04 derniers a entériné le principe de la participation des communes à ce plan par arrêté en date du 11/07/2016.

La participation de la commune est fixée à 0,054 €/habitant soit 293.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la participation de la commune telle que présentée par Monsieur le Maire.

## **6- Urbanisme : échange terrains indivision Escudié : Projet médiathèque**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui rappelle à l'assemblée le compromis d'échange en date du 13/05/2016 entre la SCI de Carnadale et la commune de Rabastens.

Il précise à l'assemblée que dans le cadre des transactions concernant l'acquisition du parking pour la construction de la médiathèque il convient d'autoriser des échanges de biens.

Un terrain à usage de voirie d'une superficie d'environ 1441 m<sup>2</sup> 5 rue de Carnadale, à prendre sur une parcelle de plus grande contenance figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section F - n° 574 - 39a95ca

Section F - n° 2924 - 09a08ca

Le bien cédé par la SCI de Carnadale est évalué à 113 000 €, le bien cédé par la commune de Rabastens est évalué à 33 000 €. Il en ressort une soulte de 80 000 € à la charge de la commune de Rabastens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'échange de terrains dans les conditions énoncées ci-dessus par Monsieur le Maire et l'autorise à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **7- Petite enfance : accueil de loisirs**

---

### **7.1- Accueil de loisirs : Convention de participation de la commune de Couffouleux**

Point ajourné

### **7.2 Accueil de loisirs : règlement de fonctionnement**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée que compte-tenu de l'évolution du fonctionnement de l'accueil de loisirs il y a lieu de modifier le règlement de fonctionnement du service.

De plus, conformément au Projet Educatif Territorial élaboré par la commune dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et qui prévoit une complémentarité et une cohérence entre les différents temps éducatifs de l'enfant il paraît nécessaire de proposer un règlement de fonctionnement commun pour l'accueil extrascolaire et périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisir tel que présenté.

## **8- Finances**

---

### **8.1- Examen demande de subvention ALMA (Association de lutte contre les maladies animales du Tarn)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association de lutte contre les maladies animales du Tarn (ALMA) sollicite pour 2016 une subvention de 184.00 € (5444 habitants X 0.02452 € + 418 bovins X 0.12086 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le versement de la subvention telle que présentée par Monsieur le Maire.

### **8.2- Décisions modificatives**

#### **DM n°3**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) inscrit au budget pour l'année 2016 était de 84 829€.

La somme réellement notifiée s'élève à 105 167 €.

Soit un surplus de 20 338 € que M. Le Maire propose de mettre au compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement », par le virement de crédits suivant :

R-compte 7325 « FPIC » : +20 338€

D-compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : +20 338€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits tels que présentés.

#### **DM n°4**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a reçu un acompte d'indemnisation d'un montant de 331 174.60€ concernant le litige sur les travaux de l'école Las Peyras.

Cette somme, non prévue au budget, permet le financement prévisionnel de 25 000€ pour la mise en place de « déplacements doux » et permet également d'inscrire la somme de 5000€ permettant la création d'un journal de Rabastens.

Pour ce faire, les inscriptions budgétaires suivantes sont nécessaires:

R-cpte 7788 : + 331 000€

D-cpte 6236 : 5 000 €

D-022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : 298 000€

(montant max car ce compte est limité à 7.5% des dépenses réelles)

D-cpte 6188 « autres frais divers » : 3 000€

D-cpte 023 « virement à la section d'investissement » : 25 000€

D-cpte 2152, opération 465 « aménagement urbain » : 25 000€

R-cpte 021 « virement de la section de fonctionnement » : 25 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits tels que proposés.

### **9- Point sur l'intercommunalité**

Depuis le dernier conseil municipal le Préfet a publié l'arrêté Préfectoral relatif à la fusion des trois communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Pays Salvagnacois-Vère Grésigne. Les groupes de travail ont poursuivi le travail cet été sur les différentes thématiques en fonction des compétences à exercer.

Il est prévu que le prochain conseil communautaire qui se tiendra le 13 septembre vote la modification statutaire. Les communes auront 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire, la préconisation étant d'attendre le plus tard pour délibérer ceci afin d'avoir un maximum d'informations et de retours des groupes de travail et des cabinets d'étude permettant d'éclairer la décision des élus.

La volonté étant d'harmoniser les statuts des 3 communautés de communes, il conviendra ainsi de reprendre les compétences actuelles de chacune d'elle pour valider les nouveaux statuts.

A ce titre, une réunion d'information est organisée le 07/09 à l'innéopôle à Brens afin d'expliquer aux élus la démarche de modification statutaire engagée.

### **10- Point sur le Camping Municipal**

Madame Ludivine PAYA-DELMON indique à l'assemblée que la fréquentation du camping a été bonne pour une ouverture sur la période Juillet/Août avec une fréquentation étrangère importante.

En juillet : 169 personnes pour 370 nuitées

En août : 121 personnes pour 430 nuitées

Compte-tenu que la Délégation de Service Public n'a pu se faire pour cette saison, la commune a fait le choix d'ouvrir tout de même l'établissement pour la période estivale, elle salue donc le travail des services techniques qui ont rapidement remis en état le camping afin de rendre possible l'ouverture du camping sur cette période.

### **11- Point sur la Piscine Municipale**

Monsieur Jean-Guy LECLAIR indique à l'assemblée que la fréquentation de la piscine municipale a été satisfaisante cette année encore malgré une légère baisse 5023 contre 5503 entrées en 2015, pas de problèmes de pollution de l'eau.

La mise en service de la piscine a été assurée par les services techniques quant au nettoyage il a été assuré dans le cadre d'un chantier jeunes (Le Naridel).

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si des nocturnes ont été organisées, Monsieur le Maire indique qu'une soirée a été organisée avec les responsables de l'association qui a proposé les cours d'aquagym cet été.

### **12- Point sur le CCAS**

Madame Danièle BOROT indique qu'une urgence a été traitée dans l'été Le registre canicule était prêt mais n'a pas été nécessaire cet été.

Une réunion d'information se tiendra à la mairie le 22/09 à 20h30 avec l'Association Actiom (mutuelle).

Madame Jacqueline FELZINES indique à l'assemblée que la première permanence du CIDFF se tiendra le 08/09 à 9h00. Une réunion sur la parentalité aura également lieu le 27/09 à 20h30.

### **Point supplémentaire :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention 2016 de l'Association Toulouse en Scène pour l'organisation de sept spectacles pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, de délibérer sur ce point et autorise le versement de la subvention 2016 à l'Association Toulouse en Scène pour l'organisation de sept spectacles pour un montant de 5 000 €. Pour rappel en 2015, 10 spectacles pour 6 500 €.

### **Questions diverses**

#### **Musée :**

Monsieur Christian LEGRAND souhaite présenter les chiffres concernant la fréquentation du Musée pour la période estivale 2016 : 379 personnes en juillet et 501 en août.

Visites nocturnes : les 3 visites ayant été très appréciées des touristes, 3 autres ont été organisées afin de répondre à la demande (270 personnes au total).

L'inventaire informatisé est terminé, tous les biens sont donc à présent inscrits à l'inventaire. Remerciements à Monsieur Pierre FUNK qui a travaillé bénévolement à cet inventaire.

### **Forum des associations :**

Monsieur Paul BOZZO indique que le forum des associations qui s'est déroulé le 04/09 a remporté un réel succès : beaucoup de visiteurs et la présence forte des associations du territoire, signe que le tissu associatif est bien ancré dans le Rabastinois.

Monsieur Alain BREST demande à Monsieur le Maire d'être tenu informé en temps utiles du nouveau journal municipal.

Monsieur Alain BREST indique avoir adressé un courrier en recommandé à Monsieur le Maire le 03/05 resté sans réponse.

Monsieur le Maire précise ne pas avoir assez d'éléments de la part de la Chambre Régionale des Comptes avec qui des échanges de courriers sont en cours pour pouvoir adresser une réponse à Monsieur Alain BREST il rajoute qu'une réponse sera faite dès lors que tous les éléments seront connus.

Monsieur le Maire souhaite donner lecture à l'assemblée d'une réponse à la lettre ouverte qui a été distribuée auprès d'habitants de Rabastens, lettre co-signée par les membres de la minorité municipale ainsi que par certains membres de la précédente équipe municipale conduite par Monsieur Alain BREST.

Madame, Monsieur,

Vous avez co-signé, en date du 12 août, une lettre ouverte diffusée auprès d'habitants de Rabastens. Cette lettre prétend les informer sur 3 points relatifs à la future station d'épuration et à la redevance assainissement.

Ignorance ? Oubli ? Ou mauvaise foi ? Toujours est-il que les affirmations contenues dans votre lettre sont fausses sur chacun de ces trois points.

***"La mise en demeure ne concerne pas la station d'épuration". C'est faux.***

Dès la 1ère mise en demeure, dans son courrier en date du 30 novembre 2007, le Préfet du Tarn indique que Rabastens "est non conforme pour le traitement des effluents car les ouvrages ne sont pas autorisés au titre du code de l'environnement". Une indication rappelée quelques mois plus tard (entre temps, Rabastens a changé d'équipe municipale) par le même Préfet dans un autre courrier en date du 26 juin 2008. La pression des services de l'Etat pour que la commune mette ses installations en conformité sera un fil rouge du mandat 2008-2014 puisque, cinq ans et demi plus tard, le 19 décembre 2013, et en réponse à une nouvelle mise en demeure de l'Etat reçue le jour même, le conseil municipal de Rabastens devra s'engager sur un échéancier de réalisation de la STEP sous peine de bloquer la délivrance des autorisations à construire dans l'agglomération...

***"Lors du mandat 2008-2014 (...) si le maire de Couffouleux (...) n'avait pas retardé (...) l'avancée de ce dossier, une station d'épuration serait aujourd'hui en service". C'est également faux.***

En 2009, les deux communes avaient décidé d'engager une réflexion sur l'opportunité de réaliser ensemble une nouvelle station d'épuration. Sans attendre la fin de l'étude, par une délibération prise le 1er juillet 2010, la commune de Rabastens a décidé de renoncer au projet commun pour lancer une DSP (Délégation de Service Public) pour la réalisation d'une station d'épuration pour la seule commune de Rabastens. Parmi les arguments avancés : "réaliser les travaux plus rapidement". Au printemps suivant, alors qu'aucune suite n'avait encore été donnée à la délibération prise plus de 8 mois auparavant, j'ai interpellé le maire de Rabastens dans une lettre ouverte indiquant qu'il y avait une alternative à la privatisation et renouvelant la proposition de réaliser la station ensemble. La proposition est rejetée par le conseil municipal de Rabastens fin avril 2011 et il faudra encore attendre le 6 juin 2012 pour que Alain Brest revienne sur sa position et propose au conseil municipal de Rabastens de relancer le projet de station intercommunale avec Couffouleux. Près de deux ans après la délibération décidant la mise en oeuvre de la DSP, aucune démarche formelle n'avait été engagée...

***"Lors du conseil municipal du 12 décembre 2014 (...), nous, minorité municipale, en désaccord avec cette forte et soudaine augmentation (...), avons suggéré une augmentation progressive".  
Encore et toujours faux.***

Je vous avoue que je n'avais plus en tête le détail du déroulement de ce conseil municipal. Je ne doutais pas de l'abstention des élus de la minorité municipale : c'est leur position à chaque fois qu'il faut se positionner sur une question délicate. Mais pour le reste, j'ai dû réécouter l'enregistrement de la séance. Et j'ai cherché ce qui avait été dit. J'ai retrouvé mes explications - données en amont de la décision - précisant que l'augmentation - "énorme" - était la conséquence de l'absence totale d'anticipation malgré la première mise en demeure de l'Etat en 2007. Alain Brest a seulement réagi en donnant le pourcentage de l'augmentation proposée. Albert Bras a demandé des précisions sur le devenir de l'actuelle station de Rabastens. Mais aucun d'eux ni personne d'autre n'a fait de commentaire pour exprimer un quelconque désaccord avec l'augmentation proposée, encore moins pour formuler une proposition alternative...

Le débat politique est légitime et l'on peut ne pas être d'accord avec les décisions prises par la Majorité municipale. Encore faut-il que les acteurs de ce débat prennent leurs responsabilités. Il est facile de s'abstenir sans rien dire au moment d'un vote en conseil municipal pour, quelques mois plus tard et en fonction de la tournure des événements, tenter de donner un sens à ce refus de prendre position... Et quand cette tentative s'appuie sur une réécriture des faits, elle ne peut que décrédibiliser celles et ceux qui l'avancent et la cautionnent.

C'est ce que je tenais à vous dire par ce courrier. Rabastens mérite mieux.

Vous n'aviez peut-être pas toutes les informations quand vous avez accepté de signer cette lettre ouverte. Maintenant, vous les avez et, si vous avez encore des interrogations, je suis prêt à vous transmettre tous les éléments dont vous auriez besoin pour éviter que l'ignorance, l'oubli ou la mauvaise foi ne viennent tirer vers le bas le nécessaire débat démocratique dans notre commune.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur le Maire clôture la séance en indiquant que les enregistrements des séances des conseils municipaux seront prochainement en ligne sur le site de la Mairie afin que chacun puisse vérifier les informations contenues dans les différentes communications qui peuvent être faites aux Rabastinois.

**Le Conseil Municipal prend fin à 21h55.**